

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS

Commission du 23/03/2026

Présents : MME N. OLLIVIER, RUPPERT, MM. JP LEDUC
(Président. , JOUBERT (Vice Président)), R. PANARIELLO

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes et la première phase des compétitions comportant plusieurs phases) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

FEUILLES DE MATCHS MANQUANTES

1er rappel

VETERANS

D5-B du 15/032026
53448564 CHESNAY 78 F.C 31 / BOIS D'ARCY A.S. 32

SENIORS

D5-B du 15/032026
53433955 MESNIL LE ROI A.S. 2 / CONFLANS RACING 1

U18

D2-A du 15/032026
54777594 BOUGIVAL FOOT 21 / CARRIERES S/SEINE US 21

U16

D3-A du 15/032026
53440960 LIMAY ALJ 22 / GARGENVILLE STADE 21

U14

D4-F du 14/032026
55379362 ELANCOURT O.S.C. 23 / FONTENAY FLEURY FC 21

D4-G du 14/032026
55379483 VOISINS F.C. 23 / FCRH LA VESGRE GAMBAIS 22

FUTSAL

CY du 10/032026
55494481 JOUARS PONTCHARTRAIN 1 / VECTEUR SPORT 3

2ème rappel avant amende et match perdu par pénalité
aux 2 clubs (Annexe 2 du R.S. du D.Y.F.)

U17

D2-U du 08/032026
54927094 MESNIL LE ROI AS 1 / ECQUEVILLY EFC 2

FORFAIT AVISE 2EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

VETERANS

D5-B du 22/03/2026
54723044 POIGNY LA FORET US 32

U14

D4-H du 21/03/2026
55379622 YVELINES U.S. 22

FORFAIT AVISE 3EME FORFAIT

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U14

D4-B du 21/03/2026
55378909 INTERFOOT 78 21

FORFAIT NON AVISE 1ER FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

D3-A du 22/03/2026
53437276 AUBERGENVILLE F.C 2

U18

D2-A du 22/032026
53433959 BOUGIVAL FOOT 21

U16

D3-D du 22/032026
54801915 CHATOU AS 2

U15

D3-C du 21/032026
53442103 TRAPPES ES 3

U14

D4-A du 21/03/2026
55378834 GARGENVILLE STADE 22
D3-A du 21/03/2026
55377278 CHANTELOUP LES V. US 21
D4-E du 21/03/2026
55379305 MAISONS-LAFFITTE F.C 22
D4-F du 21/03/2026
55379368 MARLY LE ROI U.S. 22

FORFAIT NON AVISE 2EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

CDM

D1-A du 22/03/2026
53450079 ACHERES BENFICA A.P. 5

U18

D3-A du 22/032026
53439755 GARGENVILLE STADE 21

U14

D4-F du 21/03/2026
55379368 MARLY LE ROI U.S. 22

FORFAIT NON AVISE 3EME FORFAIT

(11 € d'amende en plus du forfait selon la catégorie)

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

U16

D2-B du 22/03/2026
53440861 ETANG ST NOM ES 21
53440860 ELANCOURT OSC 21

FORFAIT GENERAL

Annexe 2 du R.S. du D.Y.F

SENIORS

525550 ISSOU AS 1 (D5-A)

U16

552332 MAISONS LAFFITTE FC 21 (D1-A)
527993 ETANG ST NOM ES (D2-B)
541170 ELANCOURT OSC (D2-B)

U14

561074 INTERFOOT 78 (D4-B)

DEMANDES DE MODIFICATIONS DE MATCHS

VETERANS

D4-A du 29/03/2026
54703327 TRIEL AC 2 / MAURECOURT FC 1
Demande de TRIEL de jouer la rencontre à 11h00.
La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

SENIORS

D4-A du 29/03/2026
53437749 BUCHELOISE AS 2 / GUERVILLE ARNOUVILLE AS 1
Demande de BUCHELOISE de jouer la rencontre à 14h30.
La Commission est en attente de l'accord de GUERVILLE ARNOUVILLE avant vendredi 27/03 12h00.

D3-A du 29/03/2026
53437294 CARRIERES GRES. AS 2 / BONNIERES FREN. FC 2
Demande de CARRIERES GRESILLONS de jouer la rencontre à 12h15.
La Commission est en attente de l'accord de BONNIERES FRENEUSE avant vendredi 27/03 12h00.

U18

D1-A du 29/03/2026
53433874 VERSAILLES 78 FC 3 / MONTIGNY LE BTX AS 1
Demande de VERSAILLES 78 de jouer la rencontre à 14h00.
Accord de MONTIGNY.
Accord de la Commission.

CY U18 du 05/04/2026
55566717 MAISONS LAFFITTE FC 1 / VIROFLAY USM 1
Demande de MAISONS LAFFITTE de jouer la rencontre à 15h00.
La Commission demande à MAISONS LAFFITTE la raison pour laquelle l'horaire dérogatoire est sollicitée pour cette rencontre, la seule de la journée sur ses installations

U17

D2-U du 29/03/2026
54927009 CHESNAY 78 FC 1 / NEAUPHLE6PONT. 78 RC 1
Demande de CHESNAY 78 de jouer la rencontre à 11h00.
La Commission donne son accord, horaire dérogatoire.

U16

D3-D du 29/03/2026
54801936 RAMBOUILLET YV. 2 / CHATOU AS 2
Demande de RAMBOUILLET de jouer la rencontre à 12h00.
Accord de CHATOU.
Accord de la Commission.

D2-B du 05/04/2026
53440847 BEYNES FC 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
Demande de BEYNES de jouer la rencontre le 29/03 à 14h00.
La Commission est en attente de l'accord de RAMBOUILLET avant vendredi 27/03 12h00.

U15

D3-A du 28/03/2026
53441846 VINSKY FCM / PORCHEVILLE FC 1
Demande de LIMAY ALJ de jouer la rencontre à 14h00.
La Commission donne son accord, horaire officiel.

U14

D2-B du 04/04/2026
55376452 CHATOU AS 1 / MONTESSON US 1
Demande de CHATOU de jouer la rencontre le 28/03 à 14h00.
Accord de MONTESSON.
La Commission donne son accord.

D2-B du 04/04/2026
55376186 ST GERMAIN EN LAYE FC 1 / BONNIERES FREN. FC 1
Demande de ST GERMAIN de jouer la rencontre à 14h30.
Accord de BONNIERES FRENEUSE.
Accord de la Commission.

CC du 28/03/2026
55566703 VERSAILLES 78 FC 6 / ELANCOURT OSC 2
Demande de VERSAILLES 78 de jouer la rencontre à 14h00.
La Commission donne son accord, horaire officiel.

COURRIERS

561167 RACING CLUB CONFLANS :
Demande du club pour inverser la rencontre suivante suite au forfait de l'équipe adverse au match aller.
En application de l'article 23.7, la Commission donne son accord.
SEN D5-B du 31/05/2026
54777628 FEUCHEROLLES USA 2—RCC 1

534521 GUITRANCOURT ASF :
Demande de GUITRANCOURT pour jouer le match suivant à une autre date, le terrain étant déjà pris.
La Commission dit match suivant à jouer le 03/05/2026.
VETERANS D5-A
54711885 GUITRANCOURT MEULAN 32 / JUZIERS FC 31

525588 FEUCHEROLLES USA :
Demande du club pour jouer le match suivant le 31/05/2026
U16 D1-A
53434139 FEUCHEROLLES USA 21 / CONFLANS FC 21
La Commission donne son accord.

527759 BUCHELOISE AS :
Demande du club pour inverser la rencontre suivante suite au forfait de l'adversaire au match aller.
En application de l'article 23.7 la Commission donne son accord.
SENIORS D4-A
53437746 CHANTELOUP LES V. US 2 / BUCHELOISE AS 2

532340 BOUGAINVILLES

Demande du club pour reporter un match.
Sans les informations nécessaires (Catégorie, N° de match) la Commission ne peut traiter votre demande.

MATCHES REMIS

A JOUER LE 05/04/2026

VETERANS

D5-A
54711890 BREVAL LONGNES F.C. 32 / BLARU A.S.I. 31

A JOUER LE 03/05/2026

U17

D2-U
54927086 ENT MONTFORT USY 1 / ST CYR AFC 1

A REJOUER LE 03/05/2026

U18

D3-C
53440015 NEAUPHLE PONT. 21 / GUYANCOURT ES 21

A PROGRAMMER

45 ANS

POULE A
5013300 MAULOISE U.S. 1 / VILLENNES ORGEVAL 1
55013310 MAULOISE U.S. 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1
55013324 VILLENNES ORGEVAL 1 / MAURECOURT F.C. 1
55013325 CHAMBOURCY ASM 1 / MARCQ FC 1
55013327 MAULOISE U.S. 1 / ANDRESY F.C. 1

POULE-B
55013820 POIGNY LA FORET US 1 / RAMBOUILLET YVELINES 1
55013822 BOIS D'ARCY A.S. 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
55013807 TREMBLAY S/ MAULDRE 1 / POIGNY LA FORET US 1

POULE-C
55014061 ENT. EPONE-LAINVILLE 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014064 MANTOIS 78 FC 1 / JUZIERS F.C. 1

55014104 JUZIERS F.C. 1 / MANTOIS 78 FC 1
55014076 BREVAL LONGNES F.C. 1 / JUZIERS F.C. 1
55014116 JUZIERS F.C. 1 / BREVAL LONGNES F.C. 1
55014127 PORCHEVILLE FC 1 / JUZIERS F.C. 1
55014094 BREVAL LONGNES F.C. 1 / GUERVILLE ARNOUV 1
55014096 JUZIERS F.C. 1 / BONNIERES FRENEUSE 1

SUSPENSIONS DE TERRAINS

Conformément à l'article 40.7 du Règlement sportif, la Commission rappelle que le club doit proposer **au moins 15 jours avant la date du match** le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ; ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,
- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,
- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions. Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif. Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions précitées.

SENIORS

D2-B DU 25/01/2026

53436867 VALLEE 78 FC 1 / VOISINS FC 1

Transmis de la Commission de Discipline du 17/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 2 matches dont 1 avec sursis pour l'équipe Séniors 1 de VALLEE 78.

La Commission désigne le match suivant :

D2-B DU 12/04/2026

53436906 VALLEE 78 FC 1 / JOUY EN JOSAS US 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 27/03/2026.

D5-A DU 23/11/2025

54728340 - INTERFOOT 78 1 / BONNIERES FRENEUSE 2

Transmis de la Commission de Discipline du 02/12/2025 infligeant une suspension de terrain pour 1 match ferme pour l'équipe Séniors de BONNIERES FRENEUSE 2 évoluant en D5-A.

La Commission désigne le match suivant :

D5-A DU 22/03/2026

54728412 BONNIERES FRENEUSE 2 / ROSNY CS FOOT 2

Pris note du courrier de BONNIERES.

Accord de la Mairie de LIMAY pour accueillir la rencontre.

Accord de la Commission.

D4-A DU 15/02/2026

53437721 PORCHEVILLE FC 1 / HARDRICOURT US 3

Le match n'ayant pu se jouer en raison de terrain impraticable, la commission dit match à jouer le 05/04/2026.

Accord de la Mairie de Ecquevilly pour accueillir de match.

Accord de la Commission.

U18

D1A DU 21/12/2025

53433789 - LIMAY A.L.J. 21 / VIROFLAY U.S.M. 21

Transmis de la Commission de Discipline du 20/01/2026 infligeant une suspension de terrain pour 5 matches fermes pour l'équipe U18 de LIMAY ALJ 21 évoluant en D1-A.

D1-A DU 05/04/2026

53433854 LIMAY A.L.J. 21 / VOISINS FC 21

Pris note du courrier de la Mairie de Mézières sur Seine donnant son accord pour le prêt du terrain.

Accord de la Commission.

D1-A DU 19/04/2026

53433829 LIMAY A.L.J. 21 / PLAISIROIS FO 21

Pris note du courrier de la Mairie de Mézières sur Seine donnant son accord pour le prêt du terrain.

Accord de la Commission.

D1-A DU 10/05/2026

53433878 LIMAY A.L.J. 21 / MONTESSON US 21

Pris note du courrier de la Mairie de Mézières sur Seine donnant son accord pour le prêt du terrain.

Accord de la Commission.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

U17

D2-A DU 23/11/2025

54926957 CHATOU AS 2 / ENT.MONTFORT USY 1

Transmis de la Commission de Discipline infligeant une suspension de terrain de 2 matches pour l'équipe U17 évoluant en D2-U et retirant l'équipe des compétitions.

La Commission désignera les matches lors de la saison prochaine.

U15

D3A DU 29/11/2025

53441782 CARRIERES GRESILLONS 1 / ROSNY C.S. FOOT 1

Transmis de la Commission de Discipline du 03/02/2026 infligeant une suspension de terrain de 3 matches fermes pour l'équipe de CARRIERES GRESILLONS 1 évoluant en U15 D3-A.

La Commission désigne les matches suivants :

D3-A DU 09/05/2026

53441866 CARRIERES GRESILLONS 1 / CHAMBOURCY ASM 1

La Commission est en attente d'un nouveau lieu (remplissant toutes les conditions), au plus tard le vendredi 24/04/2026.

Le match restant sera désigné lors de la saison 2026-2027.

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1). Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

DEMANDE DE RAPPORTS

U14

D2-B DU 14/02/2026

55376433 PLAISIROIS F.O. 23 / VOISINS F.C. 21

RAPPEL : La Commission demande à PLAISIROIS un rapport détaillé sur la non utilisation de la FMI.